



Résiliation de carte bancaire sans autorisation par la banque

Par JJPPW_old, le 30/08/2007 à 11:42

Bonjour, j'ai possédé une carte de paiement (banque Accord) depuis plusieurs années, j'ai dessus une cagnotte d'environ 30 euros cumulée par mes passages en caisse des magasins AUCHAN. Lors d'une résiliation d'une carte VISA à la même banque, quelqu'un du siège social a purement et simplement résilié les deux cartes la VISA et la carte de paiement ACCORD celle-ci sans aucune autorisation. J'ai envoyé un courrier en signalant les faits et en réclamant un dédommagement commercial; aucune réponse. J'ai téléphoné au siège environ 3 semaines après l'envoi du courrier, la banque reconnaît l'erreur elle veut bien à titre exceptionnel me rendre la cagnotte sur la carte, génial car celle-ci est censée m'appartenir, et elle m'autorise éventuellement une réouverture de la carte sans frais - Le comble car celle-ci n'aurait jamais dû être clôturée. Il me semble inadmissible que: 1 - La banque se permette de clôturer un document contractuel sans autorisation 2 - celle-ci ne répond pas au courrier et trouve cela tout à fait normal ce qui s'est passé, ne propose rien car sans discussion elle me refacturera même la réouverture de la carte. Je ne sais plus quoi faire, que puis-je faire quel sont mes droits face à cette fermeture de compte abusive? suis-je en mesure de réclamer quelque chose? si quelqu'un peut m'expliquer les démarches à suivre m'en remercie d'avance Catherine